

O'REYÉ,

Mon village



MAGAZINE D'INFORMATION
COMMUNAL
OCTOBRE 2024



Le message du Bourgmestre

Chères Orétoises, chers Orétois,

C'est avec émotion que je vous adresse le dernier édito du bulletin communal de cette mandature : 6 ans, 6 ans déjà...

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui ont été à mes côtés et m'ont soutenu dans les responsabilités de la gestion communale. Je félicite les membres du Conseil communal, du Conseil du CPAS mais aussi toutes les équipes qui œuvrent quotidiennement

pour le bon fonctionnement de la commune : les ouvriers du service voirie, le personnel d'entretien, celui des écoles, de la crèche, du centre sportif et enfin le personnel administratif et les assistants sociaux. Une reconnaissance toute particulière à nos directions générales qui assurent avec tant de conscience et de rigueur leurs fonctions.

Ce fut pourtant parfois bien compliqué avec la crise sanitaire que nous avons traversée mais chacun et chacune a tenu ses responsabilités au sein de la commune. Je pense particulièrement au personnel des écoles - directrice, secrétaire, enseignants, surveillantes, personnel d'entretien - qui a assumé avec bien du courage cette période compliquée et qui œuvre au quotidien pour l'épanouissement et le futur des enfants.

Nous vous laissons une commune plus joliment fleurie et certainement mieux entretenue grâce au nouveau matériel acquis mais aussi à la motivation née du respect accordé au personnel de voirie par l'octroi de l'Ouvrerie, un bâtiment en accord avec les impératifs sociaux.

La pénurie de médecins, davantage ressentie avec le COVID-19, nous a convaincus de l'importance d'attirer du personnel médical à Oreya par la création d'un centre médical ; c'est chose faite. Médecin généraliste, psychiatre, kiné, service de prise de sang, logopède... pourront s'installer dès le 1^{er} octobre à Oreya Médical.

À cette même date, nous enfoncerons la première pelle des agrandissements tant attendus à l'école communale : une nouvelle classe, un local polyvalent et deux préaux couverts apporteront l'espace nécessaire au développement démographique de notre région.

De nombreuses réparations de trottoirs, voiries et j'en passe ont été accomplies durant cette législature mais il reste encore beaucoup à faire.

Par rapport aux inondations, nous avons collaboré avec les agriculteurs, initié un dialogue entre la Région Wallonne et la Région Flamande pour le barrage de Lowaige, entretenu les talwegs, mis en œuvre les recommandations de la cellule GISER, acheté du matériel de lutte contre les inondations, placé des fascines contre les coulées de boue, ... Nos actions continueront bien évidemment.

Le constat des consommations énergétiques disproportionnées et les bureaux exigus au CPAS nous ont aussi convaincus de l'utilité de rénover et d'agrandir notre maison communale qui ne répond plus aux normes actuelles. À cette fin, nous avons acheté un terrain de 5000m² jouxtant l'administration communale et donnant accès directement sur la Grand'Route.

Nous sommes plutôt fiers des actions non programmées accomplies pour les besoins qui ont surgi ; il est une chose d'émettre une liste de projets et une autre de s'adapter aux situations dont on est conscients qu'une fois sur le terrain.

De plus, les finances communales sont dans le vert. Nous vous laissons la jolie somme en caisse de 3 millions et demi d'euros afin de pourvoir aux futurs besoins communaux ainsi que le taux d'imposition à l'IPP le plus bas de l'arrondissement Huy-Waremme.

C'est donc avec ferveur que je remets en jeu mon mandat pour la prochaine législature.

Je tiens d'ores et déjà à féliciter l'ensemble des candidats, car c'est un engagement citoyen important et courageux qui témoigne de tout l'intérêt accordé à sa commune et à autrui.

Il vous revient désormais de choisir, pour une durée de six ans, les membres du Conseil communal d'Oreya lors des élections du 13 octobre prochain.

Puissions-nous continuer à couler des jours heureux dans notre belle commune.

Votre Bourgmestre,
J-M. Daerden

SOMMAIRE

Edito & sommaire	page 3	Sport	page 16	Santé et mieux-être	page 28
Communications	page 4	Dossier : Itsme	page 17	La recette	page 29
Police locale	page 9	Fil des saisons	page 18	Le grand livre	page 30
BENEO	page 11	Travaux	page 22		
Vie communale	page 12	Environnement	page 24		

ÉLECTIONS COMMUNALES

INFOS PR

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024
BUREAUX DE VOTE OUVERTS DE 08H00 À 13H00

Les documents à prendre avec vous au bureau de vote

- Votre carte d'identité *ou* l'attestation qui remplace temporairement celle-ci
- Votre propre convocation



CONVOCATION	
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Vous êtes également porteur(se) d'une procuration ?

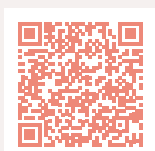
En plus des documents mentionnés ci-dessus, vous devez prendre avec vous :

- La procuration *valablement complétée et signée par le donneur de procuration et par le porteur de procuration*
- La ou les pièce(s) justificatives

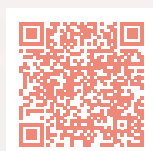
PROCURATION	
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____



PIÈCES JUSTIFICATIVES	
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____



Présentation générale des
élections locales 2024 (vidéo)



Vote par procuration
(vidéo)

ES ET PROVINCIALES 2024

RATIKUES

COMMENT VOTER VALABLEMENT ?

VOTE POUR UN OU DES CANDIDAT(S) SUR UNE MÊME LISTE

LISTE A

	NOM	Prénom	
1			☐
2			☐
3			☐
4			☐
5			☐
6			☐

LISTE B

	NOM	Prénom	
1			☒
2			☒
3			☐
4			☐
5			☐
6			☒

OU

VOTE EN CASE DE TÊTE POUR UNE LISTE

LISTE A

	NOM	Prénom	
1			☐
2			☐
3			☐
4			☐
5			☐
6			☐

LISTE B

	NOM	Prénom	
1			☒
2			☐
3			☐
4			☐
5			☐
6			☐

Vote blanc

Un vote blanc est un **vote valable** qui n'a aucune incidence sur le résultat des élections. Concrètement, vous décidez volontairement de ne pas ajouter de poids dans la balance en faveur d'une liste ou d'un(e) candidat(e).

Pour que votre vote soit considéré comme « blanc », aucune case ne doit avoir été rougie. En outre, le bulletin de vote ne doit pas avoir été altéré par des dessins, des textes ou des marques quelconques.



Vote nul

Un vote nul est un **vote qui est annulé**, qui n'est pas considéré comme valable *même si* vous avez rougi des cases en faveur d'une liste ou d'un candidat(e).

Les situations suivantes donnent un vote nul :

- Vous avez voté pour des listes différentes.
- Vous avez voté pour des candidats de listes différentes.
- Le bulletin a été altéré par des mots, des textes, des marques, des traces ou des dessins.



Comment voter
valablement ? (vidéo)

Présentation de la nouvelle balade d'Otrange



Le Groupe de Travail « Petit Patrimoine », constitué dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR), soutenu par la commune d'Oreye et la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), invite chaleureusement tous les habitants ce **dimanche 27 octobre 2024** à participer à l'inauguration de la première des cinq nouvelles balades pédestres consacrées au **Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW)** dans notre commune.

Le point de rendez-vous est fixé à l'**église Sainte-Gertrude**, située Rue des Combattants 184-188, 4360 Otrange. L'événement se déroulera **de 12h30 à 17h00**. Des balades guidées à travers le village d'Otrange, permettant de découvrir les trésors du patrimoine local seront organisées. Il y aura 6 départs au total : 13h00, 13h30, 14h00, 14h30, 15h00 et 15h30.

Pour faciliter l'organisation, nous vous encourageons vivement à vous inscrire aux balades guidées via le formulaire accessible sur le site internet **www.odr-oreye.info**, en scannant le QR code ci-dessous ou par téléphone auprès du service Communication de la commune (Julie Soeur – 019/33.89.47).

Si vous préférez explorer la balade en toute autonomie, c'est possible ! Une brochure détaillant le parcours sera mise à votre disposition à l'église et plus tard à la maison communale.

Nous espérons vous voir nombreux !



Calendrier scolaire 2024 - 2025

Aout	L	M	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31	1	

Septembre	L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	1	2	3	4	5	6	

Octobre	L	M	M	J	V	S	D
30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	31	1	2	3	

Novembre	L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	31	1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	

Décembre	L	M	M	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30	1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31	1	2	3	4	5	

Janvier	L	M	M	J	V	S	D
29	31	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	31	1	2	

Février	L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	1	2	

Mars	L	M	M	J	V	S	D
24	25	26	27	28	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31	1	2	3	4	5	6	

Avril	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	1	2	3	4	

Mai	L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31	1	

Juin	L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	1	2	3	4	5	6	

Juillet	L	M	M	J	V	S	D
30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	31	1	2	3	



Pas de Bal Communal en 2024

En raison de l'agenda politique, le traditionnel Bal Communal n'est pas organisé cette année.

Ce rendez-vous incontournable est reporté à une date ultérieure.

Nous ne manquerons pas de vous informer via nos canaux papiers et digitaux quand la prochaine édition aura lieu.



Le BusMut Solidaris

Jours et heures de passage à Oreye

Véritable service de proximité, l'agence mobile de la mutualité Solidaris Wallonie se rend à Oreye les **mercredis de 11h15 à 12h00** sur le parking de l'école communale et du hall omnisports (rue de la Cité, 18).

Les affiliés Solidaris peuvent y entreprendre toutes leurs démarches de la même manière qu'en agence.



COMMUNICATIONS

KidsID & Carte ISI+ : quelle est la différence ?

Carte ISI+

La carte ISI+, **gratuite et délivrée par votre mutuelle**, permet aux pharmaciens, hôpitaux et autres prestataires de soins de consulter en ligne les données relatives à l'assurance maladie/invalidité des personnes ne pouvant pas obtenir de carte d'identité électronique belge pour adultes (enfants de moins de 12 ans, travailleurs étrangers frontaliers, etc.).



Sa validité est généralement de 10 ans avec une validité adaptée pour les enfants entre 10 et 12 ans. **Elle ne peut pas servir de pièce d'identité officielle et ne permet pas aux enfants de moins de 12 ans de quitter la Belgique.**

KidsID

La KidsID, **payante et délivrée par l'administration communale**, est une carte d'identité électronique pour enfants belges de moins de 12 ans. Elle a une validité de 3 ans et n'est pas obligatoire sur le territoire belge. **En revanche, une KidsID en cours de validité est obligatoire afin que les enfants puissent passer la frontière et quitter la Belgique.**



Pour plus d'infos sur la KidsID, prenez contact avec notre service Population au 019/33.89.40 ou au 019/33.89.41.

Conteneurs déchets sécurisés

Votre conteneur de déchets est la cible de dépôts sauvages et vous souhaitez que cela cesse ? Il vous est possible de demander un conteneur sécurisé par cadenas par le biais du service Population.

Attention : cette démarche est payante (30,00 €).

Pour plus de renseignements, contactez directement le service Population au 019/33.89.40 ou au 019/33.89.41.



C.P.A.S. d'Oreye

Rue de la Westrée, n°7 – 4360 Oreye

Permanences sociales

Lundi et mercredi de 8h30 à 11h30

Vendredi de 8h00 à 11h00

Permanences aide chauffage

Lundi de 13h30 à 16h00

Mercredi de 13h30 à 16h00

Taxi social

30km max. autour d'Oreye (sauf consultations médicales).

Merci de prendre RDV au minimum 48 heures à l'avance.

Uniquement sur rendez-vous au 019/67.77.15

L'IWEPS organise une grande enquête dans toute la Wallonie, Oreye est aussi concernée !

Une enquête citoyenne sur vos conditions de vie et votre accès aux droits fondamentaux

De la mi-septembre à la mi-novembre, une enquête inédite de grande ampleur sera réalisée auprès des citoyens dans toutes les communes francophones de Wallonie par l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique (IWEPS) en tant qu'Autorité Statistique de la Région wallonne.

L'enquête aborde une série de questions qui concernent les *conditions de vie* des personnes et leur *accès aux droits fondamentaux*.

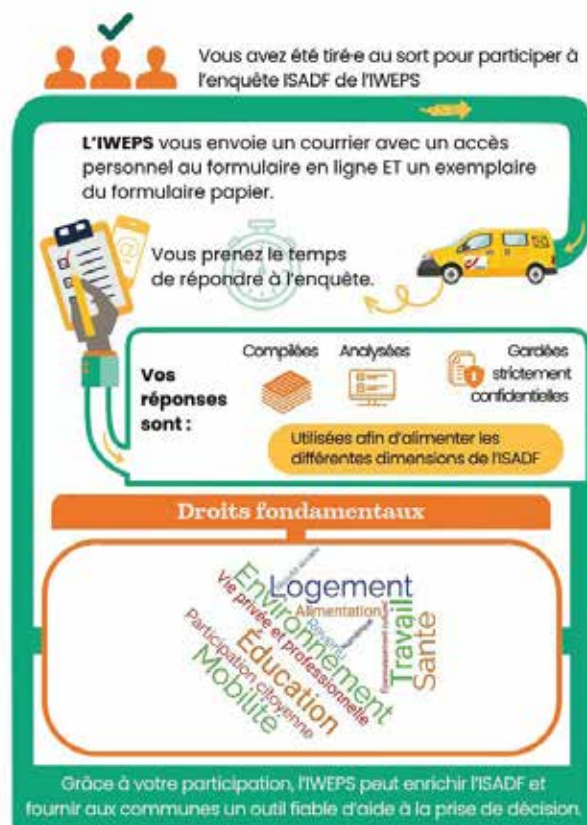
Les résultats de cette enquête serviront à **enrichir l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)**, un outil d'aide à la décision mis à la disposition des acteurs locaux. L'ISADF permet d'*identifier les besoins de la population* et de promouvoir la programmation d'actions adéquates pour favoriser un accès efficace et équitable aux droits pour tous.

Concrètement, du 15 septembre au 15 novembre 2024, 102.000 citoyen·nes recevront par la poste un courrier d'invitation à participer à cette enquête. *Ces personnes auront été tirées au sort dans le Registre national et réparties dans les 253 communes francophones de Wallonie*. Elles pourront choisir entre deux modalités de réponse : soit en ligne via une interface web, soit en utilisant un questionnaire papier qui sera joint au courrier d'invitation.

Aucune connaissance particulière n'est requise pour répondre aux questions. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En répondant à ce questionnaire, les personnes interrogées apportent leur contribution à un projet de société : leurs réponses aident à à comprendre les obstacles à l'accès et à l'exercice de leurs droits fondamentaux et à adapter en conséquence l'orientation des dispositifs d'actions afin d'améliorer leurs conditions de vie,

Participer à l'enquête est un enjeu important pour pouvoir améliorer la prise de décision au niveau local.

Déroulement de l'enquête 2024



Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Exemple de radar des indices par droit disponible sur le site dédié
<https://isadf.iweps.be/isadf.php>

Plus d'infos sur :
iweps.be/enquete-isadf-2024



Rappel de quelques points du Règlement communal de Police



Sécurité en cas de chute de neige ou de formation de verglas

Titre 1^{er}, Chapitre II, Section 7, articles 15 -17

ARTICLE 15 - Par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau, sciemment, sur la voie publique.

ARTICLE 16 - En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, un espace suffisant pour le passage des piétons soit débarrassé et rendu non glissant.

De même, en pareil cas, les filets d'eau, bouches d'incendie et avaloirs seront toujours dégagés par le riverain. S'il s'agit d'immeubles comportant plusieurs occupants, ces riverains sont solidairement responsables de cette charge.

ARTICLE 17 - Tout propriétaire, responsable ou occupant d'un immeuble bâti est tenu de procéder ou de faire procéder, dans le plus bref délai, à l'enlèvement des glaçons qui se formeraient aux toitures, corniches, balcons, fenêtres et façades... afin d'éviter tout danger dû à la chute de ceux-ci. A défaut, le Bourgmestre y fera procéder d'office, aux frais de l'auteur de l'infraction, par tous moyens adéquats.



Nettoyage de la voirie publique

Titre 1^{er}, Chapitre III, Section 4, articles 36 et 37

ARTICLE 36 - Tout riverain est tenu de nettoyer ou de faire nettoyer le trottoir et la rigole ou l'accotement aménagé qui se trouvent devant sa demeure ou la propriété attenante à son habitation, afin d'en assurer la propreté, la salubrité et la sûreté.

Le nettoyage doit se faire sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement aménagé longeant la propriété attenante à l'habitation du riverain jusque et y compris la rigole, si elle existe.

Dans les aires réservées aux piétons, cette obligation est étendue jusqu'à l'axe de la voie publique.

Il doit être procédé, au moins une fois par mois, à un nettoyage à grande eau des trottoirs, sauf en cas d'interdiction des pouvoirs publics quels qu'ils soient, notamment, par suite de pénurie d'eau et sans préjudice de l'article 15 de la présente ordonnance.

ARTICLE 37 - L'obligation de nettoyage incombe, en règle générale, pour chaque immeuble, au principal occupant.

Si l'immeuble est occupé à la fois par le propriétaire ou l'usufruitier et par un ou plusieurs locataires, le propriétaire ou l'usufruitier est considéré, au point de vue du présent règlement, comme étant le principal occupant.

Si l'immeuble est occupé par un locataire principal et des sous-locataires, l'obligation incombe au locataire principal.

Si, parmi les différents locataires, aucun ne peut être considéré comme principal occupant, l'obligation reste à charge du propriétaire ou de l'usufruitier.

Si l'immeuble n'est pas loué, l'obligation est également à charge du propriétaire ou de l'usufruitier.

Quant aux établissements et édifices appartenant à une personne morale, l'obligation de nettoyage incombe aux concierges, portiers et gardiens desdits établissements. En l'absence ou à défaut d'un tel préposé, l'obligation incombe à celui qui a la direction de l'établissement.

Dans le cas d'immeubles à appartements multiples, comportant plusieurs propriétaires, l'obligation est à charge du concierge ou, à défaut, du syndic.

Au volant, aucune excuse ne tient la route.



Soyez vigilants !

Les arnaques se multiplient

Dans un monde de plus en plus connecté, les arnaques en tout genre ne cessent de proliférer. Que ce soit par téléphone, par email ou sur les réseaux sociaux, les escrocs rivalisent d'ingéniosité pour piéger des victimes toujours plus nombreuses. Ces fraudes touchent des domaines variés : faux investissements, usurpation d'identité, arnaques sentimentales ou encore tentatives de *phishing*. **Les malfaiteurs s'adaptent sans cesse, exploitent les nouvelles technologies et jouent sur la peur ou la confiance de leurs cibles.**

Les seniors sont souvent les premières victimes de ces escroqueries, en particulier celles liées aux appels frauduleux ou aux emails. Les jeunes, eux aussi, ne sont pas en reste. Les arnaques sur les réseaux sociaux, notamment via des comptes usurpés ou des promesses d'argent facile, ciblent un public plus jeune et souvent plus vulnérable aux pièges numériques.

Il est primordial d'adopter des réflexes simples pour éviter de tomber dans le piège. **Ne jamais fournir d'informations personnelles ou bancaires par téléphone ou par email, éviter de cliquer sur des liens douteux et toujours vérifier la provenance des messages avant de répondre sont des gestes essentiels.** En cas de doute, il est recommandé de contacter directement l'organisme supposé à l'origine du message, en utilisant les coordonnées officielles.

En cas d'arnaque avérée, il est crucial d'agir rapidement. Signaler l'incident aux autorités compétentes permet non seulement de limiter les dégâts, mais aussi d'aider à protéger d'autres victimes potentielles. Ne sous-estimez jamais le pouvoir de la prévention : **la vigilance est notre meilleure arme contre ces escroqueries qui ne cessent d'évoluer.**

RESSOURCES ET CONSEILS ADAPTÉS SELON LES SITUATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT :

- [SAFEONWEB.BE/FR](https://safeonweb.be/fr)
- [ECONOMIE.FGOV.BE/FR/STOP-ARNAQUES](https://economie.fgov.be/fr/stop-arnaques)



Un pas de plus vers une agriculture plus durable

La Raffinerie Tirlemontoise, BENEIO et Puratos (fabriquant d'ingrédients de boulangerie, pâtisserie et chocolaterie) se sont associés pour collaborer avec 15 agriculteurs belges et ainsi lancer le **Climate Farming Project**, un projet pionnier d'agriculture climato-intelligente. Cette ambitieuse initiative conjointe aide les agriculteurs du projet à *mettre en œuvre des pratiques agricoles plus durables et promeut des principes d'agriculture régénératrice* qui contribuent à améliorer la santé des sols et à réduire l'impact environnemental.



Pour répondre aux besoins des générations futures, il est crucial de *lutter contre le changement climatique* et d'*adopter des pratiques agricoles résilientes*. Les partenaires du projet en sont conscients et reconnaissent qu'une collaboration entre le secteur agricole et l'industrie alimentaire est nécessaire pour y parvenir.

Ensemble, les 15 exploitations pilotes belges cultivent la betterave sucrière, le blé et la chicorée selon diverses méthodes d'agriculture régénératrice, sur une superficie équivalente à la taille de plus de 1 100 terrains de football.

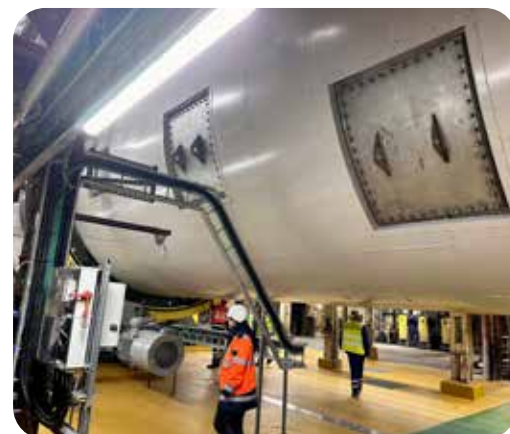


Tout au long de ce projet, les agriculteurs travaillent à la mise en place de mesures spécifiques, comme réduire la fertilisation à l'azote minéral et l'utilisation de pesticides au profit de moyens plus naturels, ainsi que planter des bandes fleuries et des haies à proximité des champs pour enrichir la biodiversité. *Il s'agit de découvrir des techniques viables qui tiennent compte de facteurs comme l'état des sols, les cultures, l'équipement et la rentabilité.*

Une plateforme spécifiquement dédiée à ce projet permet aux entreprises et aux agriculteurs participants d'échanger sur le savoir-faire et l'expérience acquis. Les résultats du Climate Farming Project pourront ainsi être utilisés pour étendre ces pratiques à d'autres agriculteurs collaborant avec BENEIO et la Raffinerie Tirlemontoise.

Avec ce partenariat, BENEIO, la Raffinerie Tirlemontoise et Puratos soulignent leur engagement commun en faveur de pratiques agricoles durables et de la recherche de solutions innovantes, tout en répondant aux besoins des agriculteurs et des prochaines générations.

Inauguration de nouvelles installations (Turbine-Gaz-Vapeur (TGV) et Diffusion)



ILS ONT BIEN TRAVAILLÉ !
LES VOILÀ DIPLÔMÉS ET EN ROUTE VERS LE SECONDAIRE...

OREYE



LENS-SUR-GEER



CEB 2024

L'épreuve du CEB (Certificat d'Etudes de Base) s'est déroulée du 24 au 28 juin 2024.

Les élèves de 6^{ème} primaire de l'École communale se sont rendus à la salle des fêtes communale pendant les 5 jours de l'examen, où ils ont pu profiter de la quiétude du village de Grandville pour se concentrer.



Éco-pâturage au Clos Marchal

Un partenariat nature/public pour l'entretien de la prairie

L'enclos et la bergerie finalisés, il ne manquait plus que les occupants des lieux...

Quatre brebis sont arrivées dans leur nouvelle résidence au Clos Marchal ce 24 juillet. D'ici peu de temps, nous aurons également le plaisir d'accueillir des agneaux.

La commune contrôle rigoureusement l'alimentation des brebis pour leur santé et celle de leurs futurs petits. **Nous vous demandons donc de ne pas les nourrir.** Merci d'avance !



La commune a sélectionné la race appelée "mouton du Cameroun" pour sa rusticité, c'est à dire son *capacité à vivre en permanence en extérieur et à supporter des conditions climatiques capricieuses.*

En été, son poil est court et déjà assez épais. En hiver, une sous-laine vient renforcer sa protection contre le froid. Lorsque le printemps arrive, c'est la mue : leur sous-laine hivernale tombe d'elle-même.

Bien que cette race puisse présenter plusieurs couleurs de poils, la plupart des moutons du Cameroun sont généralement d'une couleur marron plus ou moins foncé. Leur ventre et leurs pattes sont de couleur noir. Quelques taches de blanc peuvent apparaître autour des yeux et sur le museau.

En éco-pâturage, ces moutons peuvent vivre jusqu'à 15 ans.

Atelier Upcycling à la maison communale

Apprendre à lutter contre la fast-fashion en réutilisant ce qui est abîmé ou désuet

L'*upcycling* consiste à transformer des matériaux ou des objets usagés en nouveaux produits de qualité ou d'utilité supérieure, sans passer par un processus de recyclage industriel. Il valorise les ressources existantes tout en réduisant les déchets.

La *fast-fashion* désigne un modèle de production et de consommation de vêtements à bas prix, inspiré des tendances de mode éphémères. Ce système privilégie la rapidité et le volume au détriment de la qualité, souvent au coût de l'éthique et de l'environnement.

Un atelier pour apprendre

Intradel, en collaboration avec toutes les communes de l'intercommunale, organise des ateliers de lutte contre la fast-fashion en initiant les citoyens à différentes techniques de couture pour réparer, transformer et sublimer leurs vêtements.

À Oreya, c'est un atelier sur le thème de l'upcycling qui s'est déroulé ce 22 juin 2024. L'atelier était complet et tous les participants sont repartis avec leurs créations.





Oreye Médical

Encore quelques finitions à faire mais...

Ça y est, les cabinets médicaux sont fonctionnels ! Les premiers praticiens s'installent. Parmi les disciplines présentes : prises de sang, médecine générale, kinésithérapie, psychiatrie et psychogériatrie, logopédie et coaching scolaire.



Les jobistes de l'été

L'énergie de la jeunesse au service de la communauté



La jeunesse orétoise a de nouveau répondu à l'appel de la commune cet été !

Les jeunes étudiants ont effectué divers travaux de voirie et d'embellissement de la commune. Ils ont également participé à divers rafraichissements de peinture.

La surveillance de la plaine de jeux a été assurée par deux étudiantes en études supérieures.

Merci à vous tous et rendez-vous l'année prochaine pour un nouvel **Été Solidaire** !

Phantasialand 2024

Une excursion en Allemagne pour se détendre et s'amuser



Stages d'été 2024

Les vacances d'été ont été animées à Oreye !

Les asbl « Sport chez nous » et « SOHAG », notre Centre Sportif local, le club de tennis d'Oreye et le club de football Royal Oreye Union ont tous organisés des stages en juillet et août pour le plus grand plaisir des jeunes.





Oreye, fief de nombreux clubs sportifs



Arts martiaux

- Aïkido Club Oreye
- Judo Club Oreye
- École Fudôshinkan (sabre japonais)
- Karaté Gojo-Ryu
- Karaté Bosna Liège
- École de Kung-Fu Wushu
- Vovinam Viêt Võ Dao

Sports individuels

- Club de badminton
- ABC Waremmes (basket-ball)
- Royal Oreye Union (football)
- Pétanque
- Tennis Oreye Club

Sports collectifs

- ABC Waremmes (basket-ball)
- Royal Oreye Union (football)
- R.C. Bergilers (football)
- Kin-ball Oreye
- Mini-Foot (15 équipes différentes)
- Net Volley
- VBL (volley-ball)

Fitness et athlétisme

- Athletic Club Oreye (ACO)
- Running Oreye Club
- Cardio-step
- HIIT

INFORMATIONS ET CONTACT SUR
www.centresportiforeye.be



En route pour le Memorial Van Damme

Une soirée dont on se souviendra

Performances athlétiques de haut niveau, show laser musical incroyable par le DJ belge Henri PFR... Tous les participants sont repartis avec des étoiles plein les yeux !



Nouvelle gérance à la cafétaria du hall omnisports

La cafét' du hall omnisports a changé de gérance....

Nous souhaitons un plein succès à Mme Lemme au sein du Centre Sportif d'Oreye !





Itsme® : votre identité numérique

Qu'est-ce que c'est ?

Itsme® (se prononce comme « It's me » en anglais) est une application mobile pour smartphones et tablettes connectées. Sa principale utilité est de servir de **moyen de connexion sécurisé sur les sites webs et les apps officiels des autorités fédérales, régionales et locales**. Elle permet aussi de **se connecter à sa banque en ligne** et de **signer numériquement**.

Disponible sur les différentes boutiques d'applications (Android, iOS), aucun frais n'est réclamé pour son téléchargement ou son utilisation.

Itsme existe depuis 2017 et a été créée en Belgique par Belgian Mobile ID, qui est un consortium formé par 4 grandes banques belges et 3 opérateurs de téléphonie mobile. En 2018, Itsme est officiellement reconnue par le Gouvernement Fédéral belge comme **application d'identité numérique**.



Faire fonctionner Itsme

La recette de l'identité numérique

Vos ingrédients :

- ▶ Avoir 18 ans accomplis.
- ▶ Être en possession d'une carte d'identité électronique ou d'un titre de séjour en cours de validité et sur laquelle le certificat de signature est activé. *En cas de doute, prenez contact avec le service Population.*
- ▶ Connaître le code PIN (4 chiffres) de sa carte d'identité ou de son titre de séjour.
- ▶ Avoir accès à un ordinateur équipé d'un lecteur de carte et s'assurer que les logiciels de carte d'identité sont bien installés et mis à jour.
(PLUS D'INFOS : www.eid.belgium.be)
- ▶ Posséder un smartphone



La procédure, pas à pas.

1. Téléchargez simplement Itsme sur votre smartphone. Ne l'ouvrez pas encore.
2. Sur l'ordinateur, allez sur Internet et rendez-vous sur le site : **<https://my.itsme-id.com/account/activate>**
3. Saisissez votre numéro de téléphone et votre adresse email. ATTENTION : Pas ceux d'un ami ou d'un membre de la famille !
4. Insérez votre carte d'identité dans le lecteur de carte connecté à l'ordinateur.
5. Suivez les instructions qui s'affichent à l'écran jusqu'à recevoir un code à 6 caractères. Conservez ce code jusqu'à arriver au point 7.
6. À présent, ouvrez Itsme sur votre smartphone et saisissez à nouveau votre numéro de téléphone.
7. Introduisez le code à 6 caractères du point 5.
8. Itsme, via le numéro 8836, vous envoie un SMS qui contient un nouveau code de vérification. Introduisez-le dans l'app.
9. Choisissez un code PERSONNEL à 5 chiffres. Mémo-risez-le et conservez-le précieusement !

Dans quels cas utilise-t-on Itsme ?

Prenons des exemples concrets (liste non-exhaustive)

- ▶ Nous sommes en juin et vous souhaitez remplir votre déclaration fiscale via le fameux site « Tax-on-Web ». Vous êtes chez votre comptable, ce dernier doit se connecter à la plateforme et votre carte d'identité est bloquée après 3 essais infructueux de code PIN.
- ▶ Vous êtes inscrit(e) au FOREM et vous souhaitez consulter les offres d'emploi via leur application mobile.
- ▶ Votre carte d'identité est perdue, volée ou endommagée. Vous devez aller chercher vos médicaments à la pharmacie et c'est très urgent. Grâce à Itsme, accédez à l'application mobile officielle « Médicaments » qui contient toutes vos prescriptions.

GREYE AU FIL DES SAISONS



Fête St-Christophe

Le week-end du 26 - 27 - 28 juillet était synonyme de fête à Oreye ! Le CLAP de Bergilers s'est encore surpassé pour vous offrir des animations variées et hautes en couleur ! Bénédiction canine, bénédiction des voyageurs, soirées dansantes, fête foraine, feu d'artifice, animations diverses et points de restauration étaient au programme de cette édition de la Fête St-Christophe. Ce fut également l'occasion de célébrer les 75 années d'existence du CLAP.

Il était une fois une brocante...

L'édition 2024 de la Brocante d'Oreye fut un succès et cette fois-ci... la pluie ne fut pas une invitée de dernière minute !

Merci et félicitations aux organisateurs pour leur démarche solidaire : ces derniers ont soutenu la recherche contre le cancer en reversant leurs bénéfices au Télévie.



Rentrée scolaire 2024-2025



Rentrée des Guides



La Donnerie d'Oreye

24 août 2024

Une initiative locale, citoyenne et durable. Merci et bravo, mesdames !



Fête des voisins à Otrange

22 juin 2024

On nous dit dans l'oreillette que les commentaires lors de Belgique - Roumanie étaient de qualité... tout comme les hamburgers !



Chasse aux trésors

22 et 23 juin 2024

Les petits de l'école maternelle de Bergilers ont mis au défi les adultes de retrouver tous leurs trésors, cachés dans le village !

Un chouette moment de partage et de convivialité.

Chapeau bas aux enseignant(e)s et à la direction de l'école qui ont orchestré cette magnifique journée.

OREYE AU FIL DES SAISONS

Inauguration de l'Ouvrerie

14 septembre 2024

Les membres du personnel du service Voirie ont inauguré, en présence du Collège communal, la nouvelle construction qui leur servira de base. Ils bénéficient ainsi de nouvelles installations : sanitaires et douches séparés hommes et femmes, casiers de rangement sécurisés, cuisine et salle de réunion. Une page s'est tournée.



L'Ouvrerie... Pourquoi donner un nom si vieux à un bâtiment si neuf ?

Au Moyen-Âge, en vieux français, le terme *ouvrerie* désigne un ouvrage ou un travail réalisé avec soin. Il dérive du mot *œuvre*, qui vient lui-même du latin *opera*, qui veut dire travail ou activité.

Ouvrerie s'applique principalement aux travaux manuels ou à l'artisanat et met en avant la qualité et l'habileté du travail réalisé. Au fil du temps, ce terme a évolué et est devenu moins courant dans le français moderne. Cependant, il reste une belle illustration de l'importance accordée au savoir-faire et à l'artisanat.

Le choix de baptiser « L'Ouvrerie » le nouveau bâtiment qui abritera notre service Voirie est symbolique et significatif. En optant pour ce nom, nous rendons hommage à la qualité des réalisations qui embellissent et améliorent notre commune.

Ce terme incarne également l'engagement et le dévouement de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour entretenir et développer nos infrastructures. C'est aussi une promesse d'un travail soigné et de précision.



Portes ouvertes du potager partagé et analyse du sol par les labos de la Province



En cette fin août, le potager partagé d'Oreye a accueilli sa Journée Portes Ouvertes sous les rayons bienfaisants du soleil, permettant ainsi de profiter pleinement du traditionnel barbecue en plein air.

À la demande des jardiniers, le CPAS a fait réaliser une analyse du sol, et les résultats tant attendus sont enfin arrivés !

Bonne nouvelle : toutes les valeurs relevées se situent bien en-dessous des seuils réglementaires.



Concours des Façades fleuries 2024 : lauréats

Relancé en juin, le concours des Façades Fleuries a fait un retour remarqué cette année. Le jury a parcouru avec plaisir les cinq villages de notre charmante commune et a sélectionné les trois familles lauréates de cette édition 2024 ! Les gagnants ont été chaleureusement accueillis à la maison communale le 16 septembre 2024, où ils ont reçu leur prix des mains du Bourgmestre.



Le goûter à la crèche communale

La crèche communale a organisé un goûter pour dire au revoir aux enfants qui partent vers l'école maternelle et accueillir chaleureusement les nouveaux petits bouts qui arrivent.

Un moment convivial et émouvant, symbolisant le passage d'une étape de vie à une autre.



Exposition à l'école communale

Bravo aux élèves de l'école communale pour leur superbe exposition « Autour du monde » ! Un grand merci aux enseignants pour leur encadrement et la gestion du projet. Félicitations à tous pour ce travail exceptionnel !



TRAVAUX



On s'occupe de nos trottoirs et autres chemins de balade...



Acquisition de nouveaux matériels et d'une camionnette supplémentaire

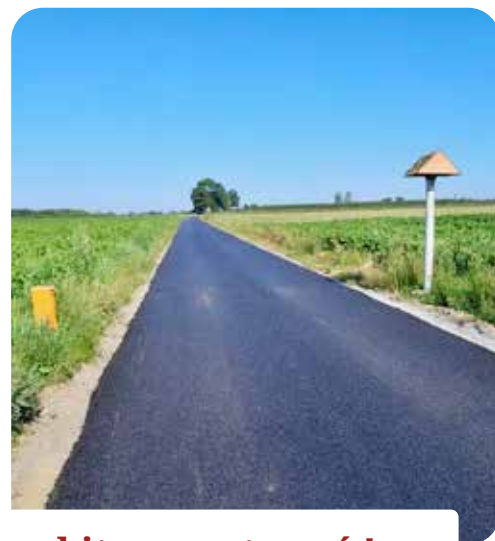


Entretien des espaces verts et des talus

TRAVAUX



Agrandissement de la zone du street-workout et pose de la dalle en béton pour les futurs distributeurs de billets



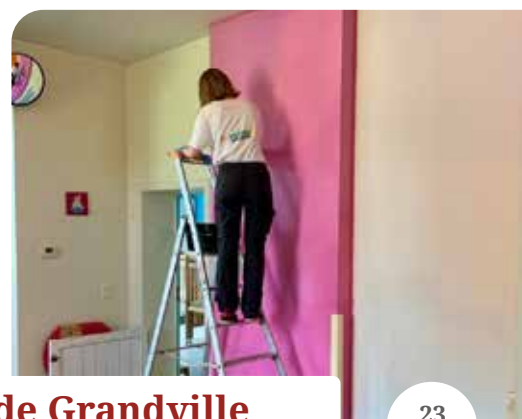
Rue du Frenay et rue Louis Maréchal : le nouveau bitume est posé !



24 panneaux solaires sur le toit d'Oreye Médical



Fauchage



Travaux de peinture aux écoles et à la salle de Grandville

Biocentre de Grâce-Hollogne

Le biocentre de Grâce-Hollogne offre aux **communes**, aux **particuliers** et aux **indépendants** la possibilité de **déposer leurs déchets verts ainsi que les plastiques agricoles**, tout en leur permettant d'**obtenir du compost de haute qualité**.

En plus de jouer le rôle de centre de dépôt, il s'agit également d'une **installation de traitement des déchets verts** avec une capacité annuelle avoisinant les 40 000 tonnes.

Les déchets verts traités sur ce site proviennent des recyparcs, des communes proches, des entreprises spécialisées dans les parcs et jardins, ainsi que des collectes en porte-à-porte organisées dans certaines communes.

Ces déchets, qui incluent principalement des résidus d'élagage, des tailles de haies, des tontes de pelouse, des feuilles mortes et des fleurs, sont transformés en compost, bois raméal fragmenté (BRF) et biomasse.

ADRESSE : Chaussée Verte n°25/3 à 4460 Grâce-Hollogne

PLUS D'INFOS : www.intradel.be – 04/250.09.60



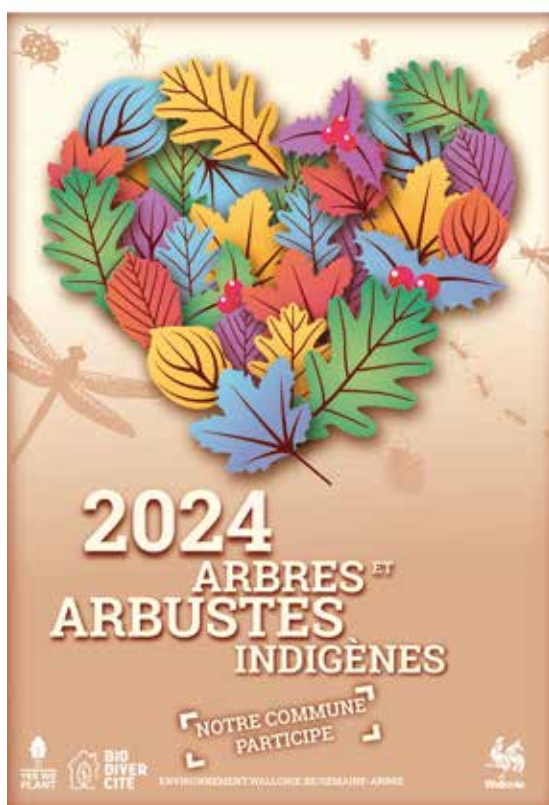
Semaine de l'Arbre 2024

Les week-ends du 23, 24, 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 se tiendra la traditionnelle distribution de plants au grand public dans 218 communes wallonnes.

À Oreye, la distribution s'effectuera le **samedi 23 novembre**.

En complément de cette distribution, un spectacle tout public en lien avec une thématique environnementale sera joué dans la salle de Grandville le même jour.

Continuez de suivre notre actualité pour en savoir plus !



Vous soupçonnez une pollution du sol due à une fuite de votre réservoir de mazout ou de l'une de ses conduites ? Dans ce cas, vous pouvez compter sur Promaz*, le fonds qui vous aide opérationnellement et/ou financièrement pour l'assainissement du sol, y compris pour un assainissement déjà effectué par le passé. Un soulagement pour vous et pour l'environnement !

Pourquoi Promaz ?

L'assainissement d'un sol pollué peut s'avérer coûteux. C'est précisément pour cette raison que le Fonds Promaz a été créé. Fruit d'un accord de coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux, il a pour mission de traiter ce type de pollution et d'assainir les sols.

Qui peut en bénéficier ?

Tout propriétaire ou utilisateur final qui identifie une pollution du sol suite à une fuite d'un réservoir de mazout ou de l'une de ses conduites. Toutefois, les personnes ayant déjà assaini le sol dans le passé suite à une fuite de mazout peuvent également bénéficier du soutien financier du fonds ou de l'exécution des travaux d'assainissement nécessaires.

Promaz aide

Promaz aide pour l'assainissement du sol pollué des bâtiments avec une fonction résidentielle (maisons unifamiliales ou multifamiliales, appartements, maisons avec espace pour la pratique d'activités professionnelles), mais aussi des bâtiments non résidentiels (immeubles de bureaux, écoles, hôpitaux, maisons de repos, édifices religieux, hôtels...). Il peut s'agir de réservoirs de mazout de chauffage encore en service, mais aussi de réservoirs mis hors service ayant causé une pollution du sol par le passé.

Prenez le taureau par les cornes !

Attention : les personnes souhaitant obtenir une aide et un soutien financier doivent introduire leur demande **avant le 28 février 2025** (dans les 3 ans suivant la création du Fonds Promaz).

Faites le test

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'intervention du Fonds Promaz, rendez-vous sur www.promaz.be/fr. Vous pourrez y faire un petit test qui vous permettra de savoir immédiatement si vous êtes éligible à l'aide du fonds.

Introduisez une demande

Vous pouvez introduire votre demande d'intervention sur le site web de Promaz via le formulaire en ligne (ou par courrier recommandé à l'adresse *Promaz asbl, rue J. Bordet 166, 1140 Evere*).

Avez-vous des questions ?

N'hésitez pas à contacter Promaz pour de plus amples informations.

PAR E-MAIL : info@promaz.be

PAR TÉLÉPHONE : 0800 63 636

Du lundi au vendredi de 9h à 17h



*L'intervention de Promaz s'effectue en vertu des dispositions de l'Accord de coopération, tel qu'il est en vigueur a) à la date de la demande, b) sur base de la liste des priorités de Promaz et c) en fonction et à concurrence des moyens financiers disponibles de Promaz (art. 16 de l'Accord de coopération).

La Nuit de l'Obscurité le 12 octobre

Chaque année, chaque deuxième samedi d'octobre, la Nuit de l'Obscurité invite les citoyens à éteindre les lumières artificielles le temps d'une soirée pour redécouvrir la beauté du ciel nocturne. Organisé dans plusieurs communes, cet événement vise à sensibiliser le public aux problématiques de la pollution lumineuse et à l'importance de préserver nos environnements naturels. En éteignant l'éclairage public ou privé pendant quelques heures, chacun peut mesurer l'impact direct de la lumière artificielle sur la qualité de nos nuits.

Au-delà de cet événement symbolique, la Nuit de l'Obscurité nous rappelle l'importance de réduire durablement notre consommation d'énergie et de repenser notre manière d'éclairer nos villes. C'est une invitation à protéger notre ciel étoilé, pour nous et pour les générations futures.



Règlement des branchages – Rappel

Deux ramassages de branchages sont organisés chaque année, un par semestre.

Afin d'assurer le bon déroulement du travail de notre équipe lors du ramassage, le règlement suivant doit être respecté :

- ▶ Maximum 3m³ par ramassage
- ▶ Déposer les branches le lundi de la semaine retenue pour votre village.
- ▶ Ne pas placer les branches sur la rue
- ▶ Éviter d'obstruer totalement les trottoirs.
- ▶ Ne pas déposer de branches porteuses de clous ou de vis.
- ▶ Éviter les branches de plus de 15 cm de diamètre : la broyeuse n'est pas conçue pour des bois de gros calibre. Pour vous débarrasser de ce type de branchages, adressez-vous aux citoyens qui utilisent le chauffage au bois... Ils seront certainement très heureux.
- ▶ Ne pas déposer des feuilles mortes, des fleurs ou des petites branches de sapin (les pointes) : ces déchets risquent d'abîmer la broyeuse.



SOS
Environnement Nature

Vous êtes témoin d'une situation ou d'une activité qui porte atteinte à l'environnement ou à la nature en Wallonie ?

Appelez sans tarder SOS Environnement Nature au **1718 (pour les francophones)** ou au **1719 (pour les germanophones)**.

Ce numéro fonctionne 24h/24 et 7j/7 et est accessible pour tous, que vous soyez un citoyen, un service d'urgence ou une entreprise.

*Lorsqu'un appel est jugé urgent, un agent de garde de la Région Wallonne se déplace **immédiatement** sur les lieux. Les appels non urgents sont traités dans le cadre du fonctionnement normal du service.*

Source : Région Wallonne



Prévention contre les inondations

Fascines, talwegs, et avaloirs

Au printemps et en été, nos villages sont fréquemment confrontés aux débordements du Geer et aux ruissellements des eaux liés aux intempéries.

Préventivement, nous curons régulièrement les avaloirs, créons des fascines contre les coulées de boues et entretenons les talwegs. Nous dégageons également les berges encombrées du Geer, bien qu'il s'agisse en principe d'une prérogative de la Région Wallonne...



Prendre soin de soi en hiver : quelques conseils

Surveillez votre cycle de sommeil

Le premier réflexe à adopter pour rester en forme en hiver est de **prendre soin de son sommeil**. Beaucoup négligent l'importance de **se coucher à heure fixe** chaque soir, alors que c'est l'une des clés d'un repos vraiment réparateur. Chacun a des besoins différents : certains dorment bien avec 6 heures de sommeil, d'autres ont besoin de 7 heures 30 ou même de 9 heures. L'essentiel est de bien **comprendre son propre cycle naturel** et de **régler son réveil pour ne pas le perturber**.



Profitez de chaque instant de lumière

Pour maintenir votre vitalité en hiver, adoptez une bonne hygiène lumineuse. Profitez de la lumière naturelle chaque jour, en exposant visage et bras au moins 15 minutes pour stimuler la vitamine D. Complétez avec des éclairages à haute intensité et à spectre complet, proches de la lumière naturelle, afin de réguler votre mélanine et prévenir la déprime hivernale. Limitez cependant l'exposition à la lumière bleue des écrans deux heures avant de dormir, car elle perturbe la production de mélatonine, essentielle pour un sommeil réparateur.

Bougez !

Maintenir une activité physique régulière est crucial, même si la motivation peut manquer. Que ce soit le vélo, la course à pied, le yoga ou la marche, l'exercice réchauffe, détend et renforce le système immunitaire. À l'inverse, l'inactivité peut provoquer fatigue, troubles du sommeil et baisse de moral. Assurez-vous simplement de vous couvrir et de ne pas forcer.



Entretenez vos relations amicales

Une vie sociale épanouie est aussi bénéfique pour la santé que l'alimentation ou l'exercice. Les échanges directs avec les autres libèrent des endorphines et de l'ocytocine, hormones qui boostent le moral et réduisent le cortisol, responsable du stress. Alors, entourez-vous de vos proches !



Ingédients

- 4 grosses pommes de terre
- 400 g mélange de carottes, poireaux ou choux de Bruxelles
- 4 saucisses de campagne ou de porc
- 1 gros oignon jaune
- 50 g de beurre
- 100 ml de crème fraîche
- 100 ml de lait
- 200 ml de bouillon de légumes
- une pincée de muscade
- sel et poivre
- branches de persil frais

Préparation

Préparation des légumes

1. Épluchez les pommes de terre et les carottes, puis coupez-les en morceaux de taille égale pour une cuisson uniforme.
2. Épluchez et émincez finement l'oignon.

Cuisson des légumes

1. Placez les pommes de terre et les carottes (ou autres légumes choisis) dans une grande casserole. Ajoutez de l'eau jusqu'à les recouvrir entièrement.
2. Ajoutez une pincée de sel et portez à ébullition. Réduisez ensuite le feu et laissez mijoter jusqu'à ce que les légumes soient tendres (environ 20 minutes).

Préparation du stoemp

1. Pendant que les légumes cuisent, faites revenir l'oignon émincé dans 25 g de beurre jusqu'à ce qu'il devienne translucide et légèrement doré.
2. Une fois les légumes cuits, égouttez-les puis remettez-les dans la casserole.
3. Ajoutez l'oignon revenu, le reste du beurre, la crème fraîche et le lait. Écrasez le tout à l'aide d'un presse-purée ou d'une fourchette jusqu'à obtenir une purée épaisse mais encore texturée.
4. Assaisonnez avec du sel, du poivre et une pincée de muscade. Mélangez bien.

Cuisson des saucisses

1. Pendant que le stoemp repose, faites chauffer une poêle avec un peu de beurre ou d'huile.
2. Faites cuire les saucisses à feu moyen, en les retournant régulièrement jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées et cuites à cœur (environ 10-15 minutes).
3. Si vous souhaitez plus de jus, vous pouvez déglacer la poêle avec le bouillon de légumes en fin de cuisson, puis laisser réduire légèrement.

LA RECETTE



STOEMP AVEC SAUCISSES

 4 pers.

 45 - 50 min.



OUVERT DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE !
GRAND'ROUTE N°53 À OREYE

Ils sont enfin là !

Léo BROCCIA	28/05/2024
Estelle JACQUES	04/06/2024
Sylvie DAMINET	23/06/2024
Tia MATAR	25/06/2024
Livia ODEUR	27/06/2024
Léon RENARD	31/07/2024
Rayann GOUDERS	20/08/2024

Ils nous ont quittés...

Hubert ROELANDTS	26/06/2024
Concetta MORREALE	06/07/2024
André RENSON	15/07/2024
Roland BRUGHMANS	19/07/2024
Rose ROSKAM	27/07/2024
Dominique WINTQUIN	06/09/2024

Nous avons entendu un grand Oui !



Mr et Mme Marc RORIVE & Fanny COP
29 juin 2024



Mr et Mme David LUCAS & Anne-Catherine DÉSIRONT
06 juillet 2024



Mr et Mme Pascal BOURDON & Liliana ARMANNO
13 juillet 2024



Mr et Mme Sacha BRABANT & Caroline DE COUNE
10 août 2024



Mr et Mme Lorian URBAIN & Loréa BORTHELLE
10 août 2024



Mr et Mme Anthony VOISIN & Laurence CLOESSEN
10 août 2024



Mr et Mme Maxime WERLL & Emilie SPARACINO

10 août 2024



Mr et Mme Pierre MASSOZ & Audrey EVRARD

07 septembre 2024



C'était il y a un moment déjà ...

Diamant (60 ans)



Mr et Mme Justin DIGNEFFE & Hélène HAPPART

07 août

Or (50 ans)



Mr et Mme Jean MAQUOI & Lisette WATHELET

22 juin



Mr et Mme Fernand LACROIX & Bernadette HERTEN

02 août

